

**Référence
Enregistrement**

N° : CK 2026/10

DATE : 10/02/2026

REGLEMENT TECHNIQUE TTI Carbone 2026

1. MATERIEL ADMIS :

CHASSIS : Monocoque à fond plat en fibre de carbone avec porte platine en aluminium ou carbone de la marque TTI ou modèle dpm/c.

➤ Identification :

Il est fixé sur le châssis une plaque avec le n° d'identification du kart. Celle-ci est obligatoire sur tous les karts. En cas d'absence de cette plaque, il est formellement interdit de participer à une compétition. Le propriétaire doit impérativement demander un duplicata au constructeur. Cependant, le représentant du Trophée TTI (Patricia Petitjean ou Dominique TIERCELIN) en accord avec le constructeur TTI CARBONE et le délégué technique se réserve le droit de laisser tourner le kart en y apposant une bague d'identification si ce dernier correspond à la réglementation TTI.

2. CARROSSERIE :

Lorsqu'un kart de la catégorie TTI Carbone prend la piste, la carrosserie doit être d'origine TTI, complète et toujours montée.

➤ Éléments :

- Museau avant – fixé sur le châssis,
- Coté latéral droit – fixé sur le châssis,
- Coté latéral gauche – fixé sur le châssis,
- Corps central + caches – fixé sur le châssis,
- Rétroviseurs en plexiglas,
- Coque arrière fixé sur le châssis, (possibilité d'ajouter sous approbation du constructeur)
- Ailerons,
- Pare chaîne d'une seule pièce en polyester renforcé,
- Carrosserie supérieure.

➤ Modifications :

Tous les éléments de la carrosserie doivent être d'origine TTI. Il est interdit de modifier la forme de la carrosserie. Toutefois, il est possible de peindre ou réparer les éléments. Aucune carrosserie fabriquée par tout autre constructeur ne doit être utilisée.

3. PARE-CHOCS AVANT ET ARRIERE TTI :

Obligatoires.2

4. SUPPORT SIEGE TTI :

Obligatoires.



5. **ARBRE ARRIERE TTI** : obligatoire

Un seul type d'arbre en durté, d'origine mono marque estampillé TTI.

Mono Pièce en acier. Diam. 40 mm – épaisseur 3 mm – longueur maximum 1100 mm (possibilité de la réduire).

6. **RADIATEUR TTI** :

Obligatoire

➤ Pompe à eau : libre.

7. **FUSEE AVANT TTI** :

D'origine obligatoire.

8. **JANTES TTI** : obligatoire

6 pouces à gripsters.

9. **PNEUMATIQUES** :

➤ Slick : VEGA 6 type HS pouces avant et arrière.

➤ Pluie : Véga 6 type W4 pouces avant et arrière.

10. **DIRECTION** :

Il est obligatoire d'avoir un volant de forme circulaire fermée.

11. **TRANSMISSION ET CHANGEMENT DE VITESSE** :

➤ Transmission :

Transmission par chaîne – Tout système de différentiel interdit.

➤ Changement de vitesse - kit système shifter TTI F1:

Par boutons et palettes derrière le volant.

Système : centrale électronique et électro aimant le tout d'origine TTI mono marque.

Batteries sèches au gel ou lithium : 2 – livres - s'encastrent sans jeu dans un support d'origine boulonné sur le châssis coté gauche et maintenues par 2 o-ring d'une section de diamètre 6mm ou sangles avec velcro.

12. **PEDALES** :

2 pédales en aluminium.

13. **SIEGE** :

Siège karting obligatoire pour une bonne tenue du pilote. Il doit être bien fixé sur ses supports.

14. **ECHAPPEMENT** :

- pot de détente : marque TM obligatoire quelque soit le type du moteur TM (voir chap. 21) et marque IAME obligatoire pour le moteur TTI engine POWERFULL.

- **Silencieux TTI** Obligatoire –

Sortie positionnée vers le bas entre 45° et 90 °. Il doit respecter les limites de sonorisation imposées par la FFSA et la CIK-FIA Homologué TTI - CIK-FIA (se référer à la fiche N°319E pour tout type de moteur). **Il est obligatoire de contrôler fréquemment son silencieux pour ne pas dépasser la norme du bruit autorisée par la FFSA.**



15. RESERVOIR :

En matière plastique – capacité maximum 9,5 l.

16. SECURITE :

Pour tourner sur un circuit, il est obligatoire, en particulier, d'avoir :

- La carrosserie complète, (Se référer à l'article 2)

Pour le long circuit : les karts doivent être équipés d'un feu rouge arrière TTI par temps de pluie suivant annexe 11 FFSA.

17. POIDS :

Poids total minimum course (kart + pilote et son équipement) : 180 kg.

Groupe master : 195 kg

18. N° DE COURSE :

Noir sur fond jaune à disposer devant, derrière et sur les 2 cotés. Il est attribué par l'organisateur de la coupe de marque pour l'année en cours à tous pilotes du trophée TTI Carbone.

19. FREIN : d'origine TTI

- 4 étriers avec plaquettes estampillées TTI,
- 2 pompes de freins TTI,
- les freins avant et arrière sont indépendants,
- Répartiteur de freinage TTI.

20. MOYEUX AVANTS ET ARRIERES : livres

4 types possibles :

- Extra court,
- Court,
- Moyen,
- Long.

21. MOTEUR :

Marque :

TM : TM K8 / TM K9 tous types (A/B/C/FR – avec un échappement TM) TM KZ10.

Réglementation KZ2 internationale pour le contrôle des moteurs hors volume minimum 12.5 sans tolérance.

TTI engine POWERFULL TaG de la IAME : (fiche technique jointe) – avec échappement IAME/TTI – **toutes pièces origines** TTI POWERFULL TAG-

22. CARBURATEUR TTI :

Dell'orto PHBE – VHSH – diamètre 30 / Dell'orto VHSB – diamètre 36 estampillé TTI

23. SILENCIEUX D'ADMISSION TTI : estampillé TTI

Silencieux en plastique homologué FFSA et ou CIK-FIA

Possibilité de couper dans le silencieux d'admission le surplus du manchon en plastique reliant celui-ci au carburateur.

24. ALLUMAGE :

Moteur TM :

PVL Digitale variable de la série TTI – non programmable.

- Type stator 1077 avec bobine 479100,
- Type stator 1004 avec bobine 500109.



Moteur : TTI engine – POWERFULL – TaG de la IAME

- SELECTTRA DIGITAL « K » IGNITION avec bobine et boîtier électronique TTI
- SELECTTRA DIGITAL " S " IGNITION avec bobine TTI
- PVL DIGITAL « K » IGNITION avec bobine TTI

25. **DEMARREUR** :

Pour le TM : le démarreur complet et sa couronne de lancement doivent être fixés à leurs emplacements respectifs prévus et son protège couronne en aluminium estampillé TTI obligatoire.

26. **MESURE DU KART** :

- Empattement : 1140 mm maxi,
- Largeur avant maximum : 1 300 mm (bord de jantes extérieures),
- Largeur arrière maximum : 1490 mm (bord de jantes extérieures).

27. **DISPOSITIFS DIVERS** : ce système est libre à condition de ne pas influencer ou modifier le fonctionnement normal du moteur

Il est autorisé de monter les appareillages suivants : alfano - mychron - tous types

Permettant d'avoir : température d'eau – compte tours – chronomètre - gps - température échappement - vitesse....

28. **CARBURANT** :

Essence du commerce de préférence SP98 ou SP95. Tout autre type de carburant interdit.

29. **LUBRIFIANT** : Castrol/Yacco/Hafa/Shell... et tous types agréé CIK-FIA pour l'année en cours.

30. **PNEUMATIQUE** : vega 6 pouces se référer à l'article 4 du règlement Trophée.

31. **REGLEMENT DU TROPHEE TTI Carbone** :

Le règlement technique doit être respecté de chaque concurrent /conducteur qui désire s'inscrire aux compétitions.

Tous les éléments du kart doivent être d'origine et reconnus par le constructeur TTI Carbone ou ses représentants mandatés auprès de la FFSA.

Les commissaires techniques officielles de la FFSA effectueront à leur convenance les contrôles et vérifications nécessaires afin de faire respecter le règlement technique du trophée.



WWW.TTICARBONE.COM